



**Centrale des syndicats
du Québec**

CCE – 019M
C.P. – P.L. 5
Services de l'éducation
préscolaire

**Centralisons
nos forces**

En faire moins, mais en prendre soin

Mémoire présenté à la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre des consultations sur le projet de loi n° 5 modifiant la *Loi sur l'instruction publique* et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans

Par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Mai 2019

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente près de 200 000 membres, dont plus de 125 000 font partie du personnel de l'éducation.

La CSQ compte 10 fédérations qui regroupent quelque 240 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres; s'ajoute également l'AREQ (CSQ), l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec.

Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien), de même que dans les domaines des services éducatifs à la petite enfance, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire, des communications et du municipal.

De plus, la CSQ compte en ses rangs 75 % de femmes et 30 % de jeunes âgés de moins de 35 ans.

Introduction

Nous souhaitons affirmer, d'entrée de jeu, que le développement des enfants, notamment pour leur donner toutes les chances de réussir leur parcours scolaire, est une préoccupation majeure pour la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Nous partageons l'idée du gouvernement d'agir tôt auprès des enfants et d'améliorer les services éducatifs qui leur sont offerts pour atteindre ce but. Cependant, nous ne croyons pas que la mise en place de la maternelle 4 ans universelle soit la voie à privilégier, comme le propose le projet de loi n° 5. D'autres actions nous apparaissent beaucoup plus porteuses.

Avant d'exposer de manière plus approfondie notre position à l'égard de ce projet de loi, nous tenons à rappeler que la CSQ réunit les acteurs clés qui contribuent au développement des tout-petits, tout au long de leurs parcours : intervenantes en petite enfance en milieu familial ou en centre de la petite enfance, membres de la FIPEQ-CSQ¹; personnel enseignant à l'éducation préscolaire, membre de la FSE-CSQ²; personnel professionnel du réseau scolaire travaillant avec les tout-petits, particulièrement pour offrir des services complémentaires à ceux qui éprouvent des difficultés et pour donner vie au programme Passe-Partout, membre de la FPPE-CSQ³; personnel de soutien scolaire offrant aussi des services complémentaires aux enfants qui en ont besoin ou travaillant dans les services de garde en milieu scolaire, membre de la FPSS-CSQ⁴.

Ce personnel, qui est avec les enfants au quotidien, connaît les véritables priorités, tant dans le secteur de la petite enfance que dans le secteur scolaire. Les propos présentés dans ce mémoire s'appuient sur la connaissance fine qu'il a développée. Nous espérons que sa voix sera entendue. Nous déplorons d'ailleurs de ne pas avoir été consultés avant que le projet de loi ne soit déposé.

1. Un modèle unique qui nous distingue

Le déploiement de la maternelle 4 ans « mur à mur » ne nous apparaît pas judicieux, puisque les familles ont déjà accès à divers services pour leur enfant de 4 ans. Le Québec possède un modèle unique composé de différents services publics permettant de répondre aux besoins des enfants de 4 ans et de leurs familles :

- Services éducatifs en milieux familiaux régis et subventionnés;
- Centres de la petite enfance (CPE);

¹ Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec.

² Fédération des syndicats de l'enseignement.

³ Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec.

⁴ Fédération du personnel de soutien scolaire.

- Maternelles 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (TPMD) et maternelles à demi-temps;
- Programme Passe-Partout.

Ces services, dont les Québécoises et Québécois sont fiers, reposent sur du personnel compétent, ayant à cœur le développement des enfants.

1.1 Les services éducatifs publics à la petite enfance

À la fin des années 1990, le Québec a fait une avancée majeure en développant de manière considérable les services éducatifs à la petite enfance. C'est là que le réseau tel qu'on le connaît aujourd'hui a pris naissance.

Les bénéfices qui en ont découlé pour les enfants, les familles, les femmes et la société en général ont été largement reconnus. Déjà en 2008, environ dix ans après la mise en place des services de garde à contribution réduite, on a observé une hausse significative du taux d'emploi des mères, en plus de conclure que chaque dollar investi dans les services de garde subventionnés rapportait 1,47 \$ en revenus fiscaux⁵. Le gouvernement reconnaissait lui-même, dans sa Politique gouvernementale de prévention en santé lancée en octobre 2016, que « la fréquentation d'un service de garde éducatif de qualité favorise le développement global des jeunes enfants » et que « chaque 1 \$ investi dans la santé et le développement de la petite enfance permet d'économiser jusqu'à 9 \$ en services de santé, sociaux et juridiques⁶ ».

Les bienfaits pour le développement des enfants sont incontestables. Tout récemment encore, la publication des résultats de l'Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle 2017 (EQPPEM 2017) a confirmé que les enfants qui fréquentent des services éducatifs à la petite enfance sont moins vulnérables que ceux n'ayant fréquenté aucun service⁷. Rappelons également que c'est entre l'âge de 0 et 3 ans que s'installent les fondements du langage, de la numératie, du contrôle des émotions et des comportements sociaux, de l'audition, et de la vision. Il faut donc intervenir tôt afin de donner toutes les chances à l'enfant de cheminer.

⁵ FORTIN, Pierre, Luc GODBOUT et Suzie ST-CERNY (2013). « L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux », *Revue Interventions économiques*, [En ligne] (13 février). [journals.openedition.org/interventionseconomiques/1858].

⁶ QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2016). *Politique gouvernementale de prévention en santé*, [En ligne], le Ministère, p. 19-20. [publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-297-08W.pdf].

⁷ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019). *Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle 2017 – Tome 2 : examen du lien entre la fréquentation des services de garde et le développement des enfants de maternelle*, 80 p. Également disponible en ligne : stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/prescolaire-primaire/eqppem_tome2.pdf.

Les services éducatifs à la petite enfance sont reconnus au Canada et ailleurs dans le monde comme l'exemple à suivre. Le Québec doit être fier de son réseau de services éducatifs publics à la petite enfance, premier maillon du système d'éducation.

1.2 La maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé

La maternelle 4 ans a fait son apparition dans les années 1970, alors qu'on prenait pleinement conscience des difficultés d'adaptation sociale et scolaire plus fréquentes chez les enfants issus de milieux défavorisés. C'est dans ce contexte que les premières classes de maternelle à mi-temps ont été mises en place pour ces enfants. Cette initiative contribuait à faire participer l'école à une lutte plus large contre la pauvreté.

En 2010, des données de l'Institut de la statistique du Québec révèlent que les enfants de milieux défavorisés sont moins susceptibles de fréquenter un service de garde éducatif. En effet, 59 % des enfants de ménages à faible revenu en fréquentaient un, comparativement à 77 % pour ce qui est des autres enfants⁸.

Ce constat est réaffirmé quelques années plus tard dans un avis du Conseil supérieur de l'éducation (CSE). Les enfants de 4 ans issus de milieux défavorisés fréquentaient moins les services éducatifs à la petite enfance, leurs parents ayant moins tendance à recourir à ces services⁹. On émet alors l'hypothèse que ces parents seraient moins réticents à envoyer leur enfant à l'école. C'est en septembre 2013 que l'on décide d'instaurer graduellement la maternelle 4 ans à temps plein pour ces enfants, afin de compléter l'offre de services éducatifs à la petite enfance déjà existante. C'est donc en réponse à un besoin spécifique d'une frange de la population que le gouvernement met en place la maternelle 4 ans à temps plein.

Il s'agit d'une mesure de prévention et de renforcement du développement global des enfants issus de milieux défavorisés qui contribue à leur réussite éducative ultérieure. Depuis sa création, son apport essentiel pour bien préparer ces enfants à la maternelle 5 ans a été maintes fois reconnu par les enseignantes et enseignants ainsi que par les parents. La maternelle 4 ans TPMD a été bien accueillie par l'ensemble du réseau scolaire.

⁸ GIGUÈRE, Claudine, et Hélène DESROSIERS (2010). *Les milieux de garde de la naissance à 8 ans : utilisation et effets sur le développement des enfants*, [En ligne], vol. 5, fascicule 1 (juin), Institut de la statistique du Québec, p. 8. [stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/milieux-garde.pdf].

⁹ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2012). *Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services*, [En ligne] (août), 141 p. [cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0477.pdf].

1.3 Le programme Passe-Partout

En 1978, le programme Passe-Partout a été mis en place en milieux défavorisés dans une optique d'égalité des chances. Ce programme à temps partiel vise à valoriser la compétence parentale et à soutenir le développement social des enfants par l'intermédiaire de rencontres (avec les enfants et les parents) l'année qui précède l'entrée scolaire. Il favorise également les liens de collaboration entre l'école et la famille, et contribue significativement à une intégration harmonieuse des enfants à l'école en leur permettant notamment de se familiariser avec le milieu scolaire. Ce programme applique les six principes reconnus par le gouvernement pour favoriser une première transition scolaire de qualité¹⁰.

On le trouve dans 45 des 72 commissions scolaires, et il rejoint 13,9 % des enfants de 4 ans, selon les données de l'EQPPEM 2017. Les effets bénéfiques du programme Passe-Partout sont bien connus. Dernièrement, l'EQPPEM 2017 a démontré que les enfants ayant participé au programme se démarquent de façon positive :

[...] on constate que les enfants qui ont participé au programme Passe-Partout dans l'année précédant leur entrée à la maternelle (avec ou sans fréquentation de services de garde) sont proportionnellement moins nombreux que presque tous les autres enfants à être vulnérables dans au moins un domaine de développement (23 %)¹¹.

Recommandation 1

Considérant que le Québec possède un modèle unique, composé de différents services éducatifs publics qui ont fait leurs preuves et qui permettent de répondre aux besoins des enfants de 4 ans et de leur famille;

Considérant que la maternelle 4 ans TPMD est une mesure éducative et préventive qui demeure toujours pertinente pour les enfants issus de milieux défavorisés qui ne fréquentent aucun service éducatif;

¹⁰ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2010). *Guide pour soutenir une première transition scolaire de qualité*, Québec, Gouvernement du Québec, 14 p. Également disponible en ligne : mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/documents/guidesoutenirpremieretransscolqualite_f.pdf.

¹¹ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019). *Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle 2017 – Tome 1 : portrait statistique pour le Québec et ses régions administratives*, p. 143. Également disponible en ligne : stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/prescolaire-primaire/eqppem_tome1.pdf.

La CSQ recommande au gouvernement :

- De retirer le projet de loi n° 5;
- De continuer à offrir la maternelle 4 ans aux enfants issus de milieux défavorisés qui ne fréquentent aucun service éducatif à la petite enfance.

2. Miser sur les bonnes priorités

L'instauration de la maternelle 4 ans à temps plein « mur à mur » nécessitera des investissements importants de la part du gouvernement. Dans l'éventualité où la moitié des enfants de 4 ans fréquenteraient la maternelle, ce sont au bas mot 436 millions de dollars par année qui y seront consacrés. Cela ne prend pas en compte les investissements en infrastructure, qui pourraient atteindre 900 millions de dollars. D'autres coûts sont à prévoir, comme pour l'achat de mobilier, de matériel et de jeux, par exemple.

Les parents et leurs enfants seraient gagnants si les sommes dont dispose le gouvernement étaient utilisées pour renforcer l'accessibilité, la continuité et la qualité des services existants en misant sur les bonnes priorités, tant du côté de la petite enfance, en milieu familial et en installation, que du côté de l'éducation préscolaire. Nous avons des propositions réalistes et pertinentes à ce sujet. Elles s'appuient non seulement sur l'expérience du personnel, présent au jour le jour avec les enfants et à même de juger des réels besoins, mais aussi sur ce que nous apprend la recherche.

2.1 Assurer l'accessibilité et renforcer la qualité des services éducatifs publics à la petite enfance pour les enfants de 4 ans

L'accès à un service éducatif à la petite enfance de qualité est reconnu comme ayant des effets bénéfiques pour les enfants. Ceux qui fréquentent un tel service sont moins vulnérables que ceux qui n'en ont fréquenté aucun. Ce fait a été confirmé, encore une fois, dans la dernière édition de l'EQPPEM¹².

En plus de l'accessibilité, la qualité des services est déterminante, que ce soit en CPE ou en milieu familial régi et subventionné. La qualité des services éducatifs à la petite enfance a été démontrée plusieurs fois par la recherche. Pour le ministère de la Famille, les principales dimensions à considérer en la matière sont la qualité des interventions, des lieux et des activités. Les services éducatifs à la petite enfance

¹² INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019). *Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle 2017 – Tome 1 : portrait statistique pour le Québec et ses régions administratives*, 153 p. Également disponible en ligne : stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/prescolaire-primaire/eqppem_tome1.pdf.

sont conformes à ces facteurs et doivent de plus respecter un ratio strict en milieu familial¹³, comme en CPE¹⁴. Rappelons enfin que les services éducatifs à la petite enfance régis et subventionnés sont tenus de participer au processus d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative des services de garde mis en place par le ministère de la Famille.

Or, le réseau des services éducatifs à la petite enfance régis et subventionnés a été malmené ces dernières années. Depuis 2013, il a subi des compressions budgétaires de l'ordre de 275 millions de dollars. De plus, depuis 2011, le développement des places en CPE a connu une hausse de seulement 9 %. Quant aux services éducatifs en milieu familial, la situation est encore plus alarmante. Ce secteur a connu une hausse de places de seulement 4 % entre 2007 et 2015.

Recommandation 2

Afin d'accroître l'accessibilité et la qualité des services éducatifs publics existants, la CSQ recommande au ministère de la Famille :

- De garantir des places en nombre suffisant dans le réseau public des services éducatifs à la petite enfance;
- D'offrir gratuitement, aux enfants de 4 ans, des places à temps complet dans les services éducatifs à la petite enfance publics, régis et subventionnés;
- De garantir un meilleur investissement en petite enfance.

2.2 Prendre soin de la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé

C'est un fait bien connu, au-delà de l'accès à un service éducatif, ce qui est particulièrement important pour le développement des enfants, c'est que le service fréquenté réponde à des critères de qualité structurelle.

Pour agir sur la qualité structurelle de la maternelle 4 ans, le nombre d'enfants par adulte est un aspect primordial. Un rapport d'enfants par adulte moindre permet, entre autres, que plus de temps soit consacré à chaque enfant et, par conséquent, que ses besoins soient mieux comblés. Plusieurs études, dont une étude récente, ont d'ailleurs mis en évidence l'effet de la taille de la classe sur le développement des enfants de maternelle¹⁵.

¹³ Un adulte pour six enfants, neuf enfants si l'intervenante est accompagnée par un autre adulte.

¹⁴ Une éducatrice pour dix enfants de 4 ans, une éducatrice pour huit enfants pour les enfants de 18 mois à 3 ans et une éducatrice pour cinq poupons.

¹⁵ CONNOLLY, Marie, et Catherine HAECK (2018). *Le lien entre la taille des classes et les compétences cognitives et non cognitives*, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des

Le rapport préliminaire d'évaluation de la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé¹⁶ démontre aussi l'apport essentiel d'une ressource supplémentaire pour soutenir l'enseignante ou l'enseignant. Cet apport est précieux, que ce soit pour appuyer les activités ayant cours dans la classe ou pour assurer la sécurité des enfants lors des déplacements dans l'école. Malheureusement, le nombre d'heures de présence de cette ressource supplémentaire n'est pas suffisant pour assurer une présence continue.

Le fait d'avoir les ressources physiques et matérielles nécessaires à un environnement préscolaire de qualité est aussi un facteur clé pour soutenir le développement global dans enfants de 4 ans. Ainsi, les classes de maternelle 4 ans TPMD doivent posséder l'ameublement requis et être aménagées en conséquence (ex. : accès aux lavabos et aux toilettes, espaces de rangement suffisants, modules de jeux pour les tout-petits). Des ressources matérielles riches et variées doivent aussi être rendues disponibles (ex. : jeux variés, matériel de manipulation, livres, variété de blocs, matériel périssable).

Rappelons par ailleurs que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur doit évaluer, à partir du projet pilote mené en 2014-2015, dans quelle mesure et à quelles conditions les classes multiprogrammes, ou les classes multiâges, devraient être autorisées¹⁷. Nous souhaitons rappeler que la formation de groupes composés d'enfants de 4 ans et de 5 ans doit demeurer une mesure exceptionnelle et répondre aux conditions suivantes :

- Être possible seulement dans les milieux ayant un bassin de population faible et dispersée géographiquement;
- Être possible seulement si, de façon isolée, aucun groupe d'âge n'atteint les conditions minimales pour ouvrir un groupe;
- Bénéficier d'une bonification du financement prévu pour la ressource additionnelle;
- Être possible seulement si le nombre d'élèves ne dépasse pas dix.

Quant au volet parental de la maternelle 4 ans TPMD, il devrait être pris en charge par du personnel professionnel qui a déjà développé une expertise en la matière, dont les conseillères ou conseillers à l'éducation préscolaire.

organisations (octobre), 74 p. Également disponible en ligne : cirano.qc.ca/files/publications/2018RP-18.pdf.

¹⁶ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2015). *Rapport préliminaire d'évaluation : maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé*, 22 p. Également disponible en ligne : education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/recherche_evaluation/Rapport-preliminaire-maternelle-4-ans.pdf.

¹⁷ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015). *Rapport du ministre : mise en œuvre du service éducatif de la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé* (juin), 33 p.

Recommandation 3

Afin de renforcer les services offerts à la maternelle 4 ans TPMD, la CSQ recommande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- De diminuer significativement le nombre d'enfants par adulte dans les classes;
- De garantir un financement adéquat pour doter les écoles et les classes des ressources physiques, matérielles et éducatives nécessaires à un environnement préscolaire de qualité;
- D'assurer la présence de personnel professionnel pour soutenir ou prendre en charge le volet parent de la maternelle 4 ans TPMD.

2.3 Assurer la prise en charge des enfants ayant des besoins particuliers

Le dépistage rapide des difficultés de développement des enfants est important. La CSQ a d'ailleurs salué l'initiative du ministre Lionel Carmant d'ajouter 800 intervenantes et intervenants de la santé et des services sociaux affectés au dépistage des enfants de moins de 5 ans.

Le dépistage et l'intervention permettent d'offrir aux enfants le soutien dont ils ont besoin pour parer à leurs difficultés et être mieux préparés pour leur parcours scolaire et de vie. Autant le personnel travaillant à la petite enfance que le personnel travaillant en milieu scolaire contribuent à ce dépistage.

Celui-ci se fait souvent avant l'âge de 4 ans. Les intervenantes en petite enfance, par leurs observations quotidiennes des enfants et par leur expertise jouent un rôle important auprès des parents à qui elles peuvent recommander d'aller consulter un spécialiste.

À ce chapitre, la FIPEQ-CSQ a mené deux enquêtes sur les enfants ayant des besoins particuliers. Dans l'enquête réalisée auprès des responsables de services éducatifs en milieu familial, 75,9 % des personnes interrogées ont répondu avoir contribué aux réflexions ayant mené au diagnostic d'un enfant. Dans l'enquête auprès des éducatrices en CPE, 58 % des personnes sondées ont répondu avoir contribué à de telles réflexions.

Il faut toutefois s'assurer qu'au-delà du dépistage, les enfants pourront bénéficier de services soutenus. En effet, le véritable enjeu est que le dépistage n'est pas toujours suivi d'une réelle prise en charge des enfants, faute de ressources en nombre suffisant. Un dépistage sans intervention demeure vain!

Cette logique doit aussi s'appliquer à l'éducation préscolaire puisque le dépistage des enfants ayant des facteurs de vulnérabilité au regard de leur développement n'est

pas nécessairement suivi d'interventions rapides en fonction des besoins réels. C'est ce que révèlent les données d'un sondage mené par la FSE-CSQ, auprès de 1 058 enseignantes ou enseignants, qui démontre à 96,9 % qu'il est difficile d'obtenir les services professionnels et de soutien pour assurer les suivis, même lorsque le dépistage est effectué¹⁸. Effectivement, 96,9 % jugent qu'il est difficile d'obtenir des services d'appui pour répondre aux besoins des élèves¹⁹. Ainsi, même lorsque le dépistage est effectué, que les besoins sont identifiés et que les demandes de services sont acheminées aux directions, les services ne sont pas au rendez-vous pour répondre aux besoins des élèves vulnérables et du personnel enseignant du préscolaire. Le manque de ressources humaines et financières pour répondre aux besoins est un problème maintes fois exprimé dans le sondage à travers les nombreux commentaires concernant la pertinence et la suffisance des services.

Il est essentiel que les ressources professionnelles et de soutien soient rendues disponibles en nombre suffisant pour intervenir auprès des enfants qui en ont besoin. Ces ressources doivent être assez diversifiées pour permettre d'avoir la bonne personne intervenante au bon endroit (psychoéducation, ergothérapie, orthopédagogie, orthophonie, psychologie, éducation spécialisée, etc.). Elles sont complémentaires, non interchangeables.

Dans le cadre d'un sondage mené par la FPPE-CSQ sur l'intervention au préscolaire²⁰, le manque de ressources est ressorti comme étant un enjeu majeur. Les professionnelles et professionnels déplorent :

- Manquer de temps pour faire plus que le dépistage et l'évaluation des problématiques spécifiques;
- Avoir des listes d'attente informelles;
- Ne pas être en mesure de soutenir adéquatement les parents lorsque leur enfant vit des difficultés particulières;
- Manquer de temps et de ressources pour mettre en place des pratiques collaboratives (entre personnes professionnelles, avec le personnel enseignant et l'ensemble de l'équipe-école, avec les réseaux de la santé et des services sociaux, et de la petite enfance).

Si le réseau scolaire n'a pas les ressources requises pour soutenir les enfants après avoir dépisté une difficulté, quelle est la finalité du dépistage?

¹⁸ FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT (2017). *Dépister et intervenir dès le préscolaire : élèves à risque et HDAA*, 4 p. Également disponible en ligne : lafse.org/fileadmin/Grands_dossiers/EHDAA/depisterintervenirprescolaire.pdf.

¹⁹ FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT (2017). *Dépister et intervenir dès le préscolaire : élèves à risque et HDAA*, p.2. Également disponible en ligne : lafse.org/fileadmin/Grands_dossiers/EHDAA/depisterintervenirprescolaire.pdf.

²⁰ Ce sont 825 professionnelles et professionnels de 61 commissions scolaires qui ont participé à ce sondage.

Dans une perspective préventive, une des approches qui fait la différence est l'intégration de l'ergothérapie en milieu scolaire. Malheureusement, près de deux commissions scolaires sur trois n'offrent toujours pas de tels services professionnels.

Comme l'explique Maryse Cloutier, ergothérapeute à la commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, c'est au début du parcours scolaire que l'ergothérapie est considérée comme la plus utile :

Par exemple, dans les cas de jeunes du préscolaire qui ont de la difficulté à s'habiller, à tenir un crayon, à dessiner, à s'organiser avec le matériel, à rester concentrés, on peut proposer des activités significatives, des postures alternatives, des aménagements de classe, des moments pour bouger²¹.

Le contexte de décentralisation des ressources nuit au développement de nouvelles expertises – dont l'ergothérapie – et à la reconnaissance de l'importance de tous les services éducatifs complémentaires, car les ressources sont saupoudrées dans les établissements plutôt que d'être pensées et organisées de façon cohérente. L'objectif devrait pourtant être d'offrir un ensemble de services coordonnés pour répondre aux besoins multiples et de plus en plus complexes des élèves.

Les ressources doivent être suffisantes dans le réseau public des services éducatifs à la petite enfance, tant en CPE qu'en milieu familial, de même que dans le réseau de l'éducation, pour offrir aux enfants le soutien dont ils ont besoin et pour assurer la continuité des services.

Recommandation 4

La CSQ recommande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- D'assurer la présence d'un nombre suffisant de personnel professionnel et de soutien pour agir tôt et de façon concertée auprès des enfants qui ont des besoins particuliers;
- De reconnaître l'apport incontournable de l'ergothérapie en milieu scolaire en l'ajoutant aux services éducatifs complémentaires prévus à l'article 5 du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*.

²¹ LAPIERRE, Karine (2019). « Des services qui font la différence », CSQ *Le Magazine*, [En ligne] (24 avril). [magazine.lacsq.org/2019/04/24/des-services-qui-font-la-difference/].

La CSQ recommande au ministère de la Famille et au ministère de la Santé et des Services sociaux :

- D'assurer la présence de ressources spécialisées en nombre suffisant dans le réseau public des services éducatifs à la petite enfance, pour soutenir les intervenantes et intervenants qui réalisent les observations nécessaires au dépistage des difficultés des tout-petits, pour collaborer avec ce personnel et pour assurer une prise en charge rapide de ces enfants.

2.4 Poursuivre les efforts pour favoriser une première transition harmonieuse

La CSQ reconnaît l'importance de porter attention à la première transition vers le milieu scolaire et de mettre en place tout ce qu'il faut pour que cette transition soit réussie. La Centrale et ses fédérations de la petite enfance et du secteur scolaire mènent d'ailleurs des travaux au sujet de la transition vers la maternelle 5 ans. Ces derniers ont permis d'identifier des conditions essentielles :

- Une continuité dans la visée du développement global de l'enfant;
- Une meilleure transmission de l'information et une meilleure continuité des services entre les services éducatifs à la petite enfance et le milieu scolaire et, le cas échéant, le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Une bonne coordination des actions de chaque personne lors de la transition, notamment par la présence d'intervenantes et d'intervenants affectés exclusivement à cette transition.

C'est dans cet esprit que la CSQ a recommandé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de formaliser la coordination et les mesures qui soutiennent une première transition scolaire de qualité : par la reconnaissance et le respect au préalable des mesures déjà existantes; par la reconnaissance du rôle et de l'expertise des intervenantes en petite enfance à titre de partenaires incontournables dans la transition scolaire; et par l'utilisation de l'expertise du personnel scolaire déjà développée en matière de travail d'accueil, de soutien à la compétence parentale, et de dépistage et d'intervention précoce.

La CSQ recommandait de privilégier que les intervenantes et intervenants responsables de la première transition scolaire détiennent une formation psychosociale pour soutenir les parents et le personnel en petite enfance et en milieu scolaire, pour établir des contacts entre les intervenantes en petite enfance et l'école ainsi que pour assurer le suivi du dossier de l'enfant d'un milieu à l'autre. L'introduction dans les règles budgétaires 2018-2019 de la mesure 15215 (Agents de transition pour la mobilisation et la concertation des acteurs autour de la première transition scolaire) a donc été bien accueillie.

Cependant, l'enveloppe budgétaire attribuée à la mesure 15215 (6,6 millions de dollars en 2018-2019) n'est pas à la hauteur des chantiers à entreprendre pour répondre aux besoins. De plus, selon le projet de règles budgétaires 2019-2020, cette mesure risque d'être fusionnée à d'autres pour agir tôt, et son budget n'est pas bonifié.

Selon les résultats du sondage effectué par la FPPE-CSQ à l'hiver 2019, les professionnelles et professionnels de l'éducation estiment que les principaux éléments à considérer pour favoriser une première transition scolaire de qualité sont les suivants :

- Améliorer la communication et clarifier les protocoles de complémentarité entre le réseau scolaire, et le réseau de la santé et des services sociaux.
- Mettre davantage de conditions pour faciliter et augmenter la collaboration entre les acteurs scolaires (ex. : temps, lieux).
- Mettre davantage l'accent sur la collaboration avec les familles.
- Ajouter des ressources pour favoriser le dépistage, mais surtout l'intervention rapide auprès des enfants qui présentent des besoins particuliers.

Nous réitérons donc qu'il est essentiel que du personnel soit attiré à la première transition scolaire, et ce, dans toutes les commissions scolaires. Ces personnes doivent disposer de suffisamment de temps et des moyens nécessaires pour assurer la coordination entre les partenaires des différents milieux, ainsi que la cohérence et la complémentarité des activités effectuées dans le cadre de la première transition.

Par ailleurs, on peut lire dans le rapport préliminaire d'évaluation de la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé²² que l'ensemble des répondantes et répondants interrogés considère l'entrée progressive comme étant une condition gagnante. Le nombre de jours d'entrée progressive pour les enfants de 4 ans devrait être plus élevé que pour les enfants de 5 ans qui font leur entrée à la maternelle.

²² QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2015). *Rapport préliminaire d'évaluation : maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé*, 22 p. Également disponible en ligne : education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/recherche_evaluation/Rapport-preliminaire-maternelle-4-ans.pdf.

Recommandation 5

La CSQ recommande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- D'augmenter et de protéger le budget alloué à la première transition scolaire et de poursuivre l'embauche de personnel qui y est attiré;
- De dégager du temps de concertation pour permettre aux acteurs scolaires de travailler conjointement à une transition réussie;
- D'assurer une entrée progressive ayant un nombre de jours plus élevé qu'à la maternelle 5 ans, ainsi que toutes les ressources nécessaires pour la mettre en œuvre.

2.5 Préserver et renforcer le programme Passe-Partout

Même si le projet de loi n° 5 ne concerne pas le programme Passe-Partout, nous tenons tout de même à faire part de nos vives inquiétudes quant à sa préservation.

Nous l'avons évoqué précédemment : non seulement ce programme est apprécié des enfants, des parents et des intervenantes et intervenants, mais il a aussi fait ses preuves. Malgré ses retombées positives, le mode particulier de financement de ce programme empêche son déploiement dans de nouvelles écoles et commissions scolaires. En fait, seuls les milieux qui l'offraient en 1996-1997 peuvent continuer à le faire. Chaque place non occupée ne peut être récupérée l'année suivante. Son existence même pourrait être remise en question si l'adoption du projet de loi n° 5 met fin au financement des programmes publics scolaires à temps partiel (mesure budgétaire 11010).

Ce programme, qui s'inscrit en complémentarité des services éducatifs à la petite enfance et dont les effets positifs sont démontrés par la recherche et réclamés par les acteurs du milieu, doit être déployé partout au Québec. D'ailleurs, dès 2012, dans son avis *Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services* (2012), le CSE recommande le développement du programme Passe-Partout sur tout le territoire québécois :

La recherche a maintes fois démontré que, si des services éducatifs de qualité peuvent favoriser le développement des jeunes enfants, c'est encore l'influence du milieu familial qui est la plus déterminante. [...] [En] vertu de son caractère unique et de l'accent qu'il met sur la transition à l'école, le

service d'animation Passe-Partout devrait être offert plus largement au Québec et être financé de manière à permettre son développement²³.

Dans sa conclusion, l'EQPPEM revient aussi sur les retombées positives du programme Passe-Partout. Rappelons que ce qui le distingue, c'est qu'il s'adresse à priori aux parents et non aux enfants.

En ce qui a trait aux programmes préscolaires publics offerts aux enfants de 4 ans, il semble que les enfants pourraient tirer profit de la participation à un programme comme Passe-Partout avant d'amorcer leur parcours scolaire. Il y a lieu de se demander quels sont les aspects du programme Passe-Partout qui peuvent plus particulièrement contribuer à aider les enfants à être mieux préparés à faire leur entrée dans le système scolaire²⁴.

Recommandation 6

La CSQ recommande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- De déployer le programme Passe-Partout dans l'ensemble des commissions scolaires et de hausser le financement qui est accordé à ce programme.

2.6 Repenser les services de garde en milieu scolaire

Les enfants de 4 ans de milieux défavorisés qui fréquentent la maternelle sont pour la plupart reçus également au service de garde sur l'heure du midi et en fin de journée. Étant donné les besoins propres aux petits de 4 ans, les conditions nécessaires pour assurer leur sécurité et leur bien-être doivent être réunies.

Les éducatrices et éducateurs du service de garde ont un rôle important à jouer au sein de l'école. Ces personnes contribuent significativement à la socialisation des enfants en favorisant, par exemple, leur autonomie, le respect des autres et de l'environnement ou encore le développement de leur sens moral. De plus, « la relation étroite que les éducatrices entretiennent avec les enfants et leurs parents contribue à la liaison des milieux scolaire et familial²⁵ ». De par les liens privilégiés

²³ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2012). *Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services*, Québec (août), p. 80. Également disponible en ligne : cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0477.pdf.

²⁴ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019). *Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle 2017 – Tome 2 : examen du lien entre la fréquentation des services de garde et le développement des enfants de maternelle*, p. 52. Également disponible en ligne : stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/prescolaire-primaire/eqppem_tome2.pdf.

²⁵ CARON, Philippe (2016). *Le travail des éducatrices en garde scolaire*, mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de M.A. en éducation comparée et fondements de l'éducation, [En ligne] (octobre), p. ii. [papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/18605/Caron_Philippe_2016_memoire.pdf?sequence=2&isAllowed=y].

qu'ils tissent avec les enfants, les éducatrices et éducateurs du service de garde sont également une source d'information précieuse pour les enseignantes et enseignants de la maternelle 4 ans TPMD. En ce sens, la communication et la concertation entre ces personnes sont des aspects qui ont leur importance, et le temps nécessaire à cette concertation se doit de leur être accordé.

Toutefois, le nombre d'enfants par adulte est généralement très élevé, soit vingt enfants pour un adulte. Avec la pénurie de personnel qui sévit présentement, il n'est pas rare que les groupes soient augmentés à plus de vingt élèves. Les tout-petits demandent plus d'attention, plus de temps et plus d'encadrement. L'établissement d'une relation positive et signifiante avec la famille demande aussi du temps et de la disponibilité de la part des éducatrices et éducateurs. Par conséquent, le nombre d'enfants par adulte devrait être revu à la baisse dans le cas des enfants de 4 ans et ce nombre devrait être respecté en tout temps.

Les locaux, l'équipement et le matériel consacrés aux services de garde en milieu scolaire doivent être bien adaptés aux besoins des enfants de 4 ans. Or, les éducatrices et éducateurs du service de garde doivent souvent travailler dans des lieux mal adaptés en raison, notamment, du manque d'espace dans les écoles.

Recommandation 7

La CSQ recommande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- De revoir à la baisse le nombre d'enfants par adulte dans les services de garde en milieu scolaire dans le cas des enfants de 4 ans;
- De s'assurer que les locaux, l'équipement et le matériel sont bien adaptés aux besoins des enfants de 4 ans dans les services de garde en milieu scolaire.

3. Briser le cycle de la pauvreté : une lutte à poursuivre

Le Québec ne fait pas exception en matière d'intervention en milieu défavorisé. À l'instar de nombreux pays, des politiques d'intervention ont été mises en place dans les écoles de milieux défavorisés dès les années 1960 afin de favoriser l'égalité des chances. On prenait alors conscience que, même si l'accès à l'éducation pour toutes et tous était dorénavant établi, les inégalités scolaires entre les élèves d'origines sociales différentes demeuraient. Des politiques de discrimination positive ont été mises en place, comme la maternelle 4 ans en milieu défavorisé à mi-temps et, plus tard, à temps plein.

Dans le réseau de la petite enfance, on peut noter que certaines avancées ont été réalisées. Depuis 2018, les enfants dont les parents sont bénéficiaires de l'aide sociale peuvent fréquenter gratuitement un service éducatif à la petite enfance régi

et subventionné, à raison de cinq jours par semaine. Auparavant, cette mesure était limitée à deux jours et demi par semaine.

La situation demeure pourtant préoccupante pour les enfants de milieux défavorisés. À leur arrivée en milieu scolaire, on constate que « les enfants vivant dans un quartier très défavorisé sur le plan matériel sont plus susceptibles que les autres d'être vulnérables pour chacun des cinq domaines de développement » pris en compte dans l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM)²⁶. Les données de cette enquête révèlent également que les enfants fréquentant des écoles défavorisées, à savoir celles où l'on trouve les plus fortes proportions d'enfants issus d'un milieu défavorisé, sont plus vulnérables.

Plus tard dans le parcours scolaire, on observe, encore aujourd'hui, que le taux de diplomation et de qualification après sept ans demeure plus élevé dans les milieux favorisés que dans les milieux défavorisés (83,6 % contre 71,8 % pour la cohorte de 2010)²⁷. Quant au taux annuel de décrochage, il atteignait 24,2 % en 2011-2012 dans les écoles secondaires de milieux défavorisés, alors qu'il était deux fois moindre pour les écoles mieux nanties (12,2 %)²⁸. Les données du recensement de 2016 révèlent pour leur part que, proportionnellement, davantage de jeunes adultes sans diplôme ont grandi dans un milieu familial défavorisé sur le plan socioéconomique²⁹.

Ces quelques données nous rappellent que les inégalités scolaires subsistent entre les élèves d'origines sociales différentes. Il demeure essentiel de continuer à cibler les enfants et les jeunes de milieux défavorisés par des mesures spécifiques. Or, « dans l'évolution des politiques d'éducation compensatoire en Amérique du Nord des années 1960 à nos jours, on observe un souci de moins en moins grand envers la situation des élèves issus de milieux pauvres³⁰ », comme le souligne Jacques Tondreau dans son ouvrage consacré à l'école en milieu défavorisé.

²⁶ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2018). *Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2017 : portrait statistique pour le Québec et ses régions administratives*, p. 19. Également disponible en ligne : stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/enfants-ados/developpement-enfants-maternelle-2017.pdf.

²⁷ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2018). *Taux de diplomation et qualification par commission scolaire au Québec*, p. 13. Également disponible en ligne : education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/taux-diplomation-secondaire-CS-Edition2018-CD.pdf.

²⁸ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015). « Les décrocheurs annuels des écoles secondaires du Québec – Qui sont les décrocheurs en fin de parcours? Que leur manque-t-il pour obtenir un diplôme? », *Bulletin statistique de l'éducation*, [En ligne], n° 43 (mai), p. 6. [education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/BulletinStatistique43_f.pdf].

²⁹ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019). « Regard sur les jeunes adultes sans diplôme d'études secondaires âgés de 18 à 34 ans au Québec : portrait sociodémographique et compétences de base », *Portraits et trajectoires*, [En ligne], n° 24 (janvier). [stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/bulletins/portrait-201901.pdf].

³⁰ TONDREAU, Jacques (2016). *L'école en milieu défavorisé*, Québec, PUL, p. 18.

La réduction des écarts de réussite entre les enfants d'origines sociales différentes, par des mesures qui leur sont spécifiquement destinées, doit demeurer une priorité pour le gouvernement. En ce sens, la maternelle 4 ans doit continuer d'être offerte aux enfants issus de milieux défavorisés qui ne fréquentent aucun service éducatif à la petite enfance.

C'est dans cet esprit que la maternelle 4 ans TPMD a été mise en place, et il nous apparaît essentiel de poursuivre dans le même sens.

Rappelons toutefois que l'école ne peut relever ce défi seule. Un travail doit aussi être fait en amont pour réduire les inégalités sociales. Les actions posées en milieu scolaire doivent être accompagnées par des programmes sociaux visant à lutter contre la pauvreté.

4. Reconnaître et valoriser celles et ceux qui travaillent avec les enfants de 4 ans

Selon l'analyse d'impact réglementaire relative au projet de loi n° 5³¹, les besoins en personnel seraient très grands dans le réseau scolaire si la maternelle 4 ans universelle était mise en place. Si la moitié des enfants de 4 ans fréquentaient la maternelle 4 ans à compter de 2023-2024, ce sont plus de 3 000 enseignantes et enseignants de l'éducation préscolaire qui devraient être ajoutés.

Or, le manque de relève enseignante est déjà un problème préoccupant. Alors qu'on estime que le nombre d'élèves dans les écoles secondaires francophones augmentera de 22 % entre 2015-2016 et 2029-2030, et que l'augmentation sera de 14 % dans le cas des écoles primaires, le nombre de personnes inscrites dans les programmes d'enseignement est en forte baisse³²⁻³³. Parmi les causes soulevées pour expliquer ce désintérêt de la profession enseignante, on peut évoquer son manque de reconnaissance, les conditions d'exercice de plus en plus difficiles, qui se traduisent notamment par une hausse constante du nombre d'enseignantes et d'enseignants en congé de maladie, le manque de ressources complémentaires pour

³¹ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2019). *Analyse d'impact réglementaire : projet de loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans*, [En ligne], 21 p. [education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/Analyse-impact-reglementaire-2019.pdf].

³² VENNE, Jean-François (2018). « Le recul du taux d'inscription des étudiants en enseignement sème l'inquiétude », *Affaires universitaires*, [En ligne] (30 mai). [www.affairesuniversitaires.ca/actualites/actualites-article/le-recul-du-taux-dinscription-des-etudiants-en-enseignement-seme-linquiétude/].

³³ DION-VIENS, Daphnée (2019). « Le nombre d'aspirants profs en chute libre au Québec », *Le Journal de Québec*, [En ligne] (30 janvier). [journaldequebec.com/2019/01/30/les-aspirants-profs-en-chute-libre].

soutenir les élèves et aider le personnel enseignant dans sa tâche, sans parler des conditions salariales, qui sont les moins bonnes au pays.

Les problèmes d'attraction dans le réseau scolaire se font aussi sentir du côté du personnel professionnel et de soutien, tout particulièrement pour certains groupes comme les psychologues scolaires et les éducatrices et éducateurs en service de garde. L'éclatement des tâches ne peut que nuire à la création de postes de qualité dans le réseau. Le nombre d'établissements où offrir ses services, la quantité de dossiers à suivre, l'organisation du travail, le salaire et la précarité d'emploi sont autant de facteurs qui n'attirent pas les gens vers le milieu de l'éducation.

Il nous faut souligner que l'ajout récent de ressources professionnelles et de soutien en services directs, après les années de compressions (2014-2016), tend à soulager le milieu scolaire et permet de développer davantage l'offre de services. Toutefois, le réseau scolaire demeure sur la corde raide : l'ajout de ressources est insuffisant pour répondre à l'ensemble des besoins; la majorité des ressources ajoutées sont précaires et associées à des projets; les conditions offertes rendent le recrutement difficile; le manque de temps alloué à la concertation – en particulier avec le personnel enseignant – nuit à la mise en place de pratiques collaboratives.

Du côté des intervenantes en petite enfance, même si leur rôle auprès des tout-petits est primordial, leur travail n'est toujours pas reconnu à sa juste valeur. Elles ont un salaire très peu élevé, de grandes responsabilités et des conditions de travail difficiles. Les mesures d'austérité et la modulation des frais de garde en fonction du revenu n'ont pas aidé à valoriser le travail des éducatrices du réseau des services éducatifs à la petite enfance régis et subventionnés. Cette modulation a plutôt entraîné un virage vers les services de garde privés. Du côté des responsables de services éducatifs en milieu familial, elles ont été des centaines à devoir se tourner vers le secteur privé ou carrément fermer leur service de garde. Pour ce qui est des éducatrices en CPE, on constate de plus en plus de signaux d'épuisement professionnel, et les coupes de services professionnels effectuées ces dernières années n'ont pas aidé. Les exigences de plus en plus nombreuses auxquelles doivent faire face les éducatrices des services à la petite enfance régis et subventionnés, sans que les conditions de travail s'améliorent, ne contribuent pas à valoriser ce travail et à attirer de nouvelles candidates.

L'annonce du développement des maternelles 4 ans « mur à mur » donne l'impression qu'on ne reconnaît pas ce qui se fait déjà dans les services éducatifs publics à la petite enfance. Cette annonce a aussi suscité beaucoup d'inquiétudes auprès des intervenantes en petite enfance, qui craignent de perdre une partie des enfants de 4 ans qui fréquentent leurs services. Leur inquiétude est fondée si l'on se fie à l'analyse d'impact réglementaire qui a été faite par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dans laquelle on évalue les pertes d'emplois potentielles en milieu familial régi et subventionné à 196, selon le scénario où 50 % des enfants de 4 ans fréquenteraient la maternelle, et à 2 317 emplois, si 80 %

des enfants de 4 ans fréquentaient la maternelle. C'est énorme! Rappelons que les responsables en services éducatifs en milieu familial sont des travailleuses autonomes qui ont fait le choix de travailler à la maison, souvent pour des raisons de conciliation travail-famille. En raison de leur statut de travailleuses autonomes, elles n'ont pas accès aux prestations d'assurance emploi advenant le cas où elles doivent fermer leur service. Il est assez ironique que ce soit justement grâce à la Politique familiale de 1997 que des milliers de femmes sont sorties de la pauvreté et que, plus de 20 ans plus tard, on risque de placer des milliers de femmes en situation de pauvreté.

Ces perspectives n'ont rien de rassurant et peuvent avoir un effet négatif sur l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre en petite enfance. D'ailleurs, on observe une diminution de plus de 20 % des effectifs en *Techniques d'éducation à l'enfance* (TEE) depuis 2014-2015³⁴.

En somme, les emplois en petite enfance et en milieu scolaire ne bénéficient pas de la considération sociale à laquelle ils auraient droit et les conditions de travail souvent difficiles qui y sont associées ne contribuent pas à les rendre attrayants. Il y a beaucoup à faire pour reconnaître davantage ces emplois et pour bonifier les conditions d'exercice de manière à attirer la relève et à retenir les gens en place.

Recommandation 8

La CSQ recommande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- De reconnaître la complexification de la tâche des enseignantes et enseignants et d'agir en conséquence en leur redonnant notamment le temps nécessaire et les conditions d'exercice qui leur permettront de se consacrer à leur fonction première;
- D'assurer une organisation des services centralisée au niveau de la commission scolaire pour limiter l'éclatement des tâches du personnel professionnel et de soutien;
- De mettre en place des moyens pour diminuer la précarité d'emploi qui touche le personnel professionnel et de soutien, tout comme une large proportion du personnel enseignant.

La CSQ recommande au ministère de la Famille :

- De reconnaître que les services éducatifs à la petite enfance sont le premier maillon du système d'éducation;

³⁴ Données obtenues auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : tableau *Effectif à la session d'automne en Techniques d'éducation à l'enfance*.

- De reconnaître à sa juste valeur le travail des éducatrices et éducateurs et des responsables de services éducatifs en milieu familial régi et subventionné;
- De mettre en place les moyens afin de favoriser l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre dans les services éducatifs publics, régis et subventionnés.

Conclusion

Nous croyons qu'il est primordial de se soucier du développement des tout-petits pour leur donner toutes les chances de réussir leur parcours scolaire et, au-delà, leur vie.

Le Québec a cette chance d'avoir une diversité de services destinés aux enfants de 4 ans, des services qui se veulent complémentaires et qui répondent bien à leurs besoins et à ceux de leur famille. Il nous apparaît beaucoup plus judicieux d'utiliser les fonds disponibles pour renforcer l'accessibilité, la continuité et la qualité des services existants en misant sur les bonnes priorités plutôt que d'instaurer la maternelle 4 ans « mur à mur ». Les besoins sont grands dans les secteurs de la petite enfance et de l'éducation. Pourquoi ne pas miser sur les bonnes priorités?

Liste des recommandations

Recommandation 1

Considérant que le Québec possède un modèle unique, composé de différents services éducatifs publics qui ont fait leurs preuves et qui permettent de répondre aux besoins des enfants de 4 ans et de leur famille;

Considérant que la maternelle 4 ans TPMD est une mesure éducative et préventive qui demeure toujours pertinente pour les enfants issus de milieux défavorisés qui ne fréquentent aucun service éducatif;

La CSQ recommande au gouvernement :

- De retirer le projet de loi n° 5;
- De continuer à offrir la maternelle 4 ans aux enfants issus de milieux défavorisés qui ne fréquentent aucun service éducatif à la petite enfance.

Recommandation 2

Afin d'accroître l'accessibilité et la qualité des services éducatifs publics existants, la CSQ recommande au ministère de la Famille :

- De garantir des places en nombre suffisant dans le réseau public des services éducatifs à la petite enfance;
- D'offrir gratuitement, aux enfants de 4 ans, des places à temps complet dans les services éducatifs à la petite enfance publics, régis et subventionnés;
- De garantir un meilleur investissement en petite enfance.

Recommandation 3

Afin de renforcer les services offerts à la maternelle 4 ans TPMD, la CSQ recommande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- De diminuer significativement le nombre d'enfants par adulte dans les classes;
- De garantir un financement adéquat pour doter les écoles et les classes des ressources physiques, matérielles et éducatives nécessaires à un environnement préscolaire de qualité;
- D'assurer la présence de personnel professionnel pour soutenir ou prendre en charge le volet parent de la maternelle 4 ans TPMD.

Recommandation 4

La CSQ recommande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- D'assurer la présence d'un nombre suffisant de personnel professionnel et de soutien pour agir tôt et de façon concertée auprès des enfants qui ont des besoins particuliers;
- De reconnaître l'apport incontournable de l'ergothérapie en milieu scolaire en l'ajoutant aux services éducatifs complémentaires prévus à l'article 5 du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*.

La CSQ recommande au ministère de la Famille et au ministère de la Santé et des Services sociaux :

D'assurer la présence de ressources spécialisées en nombre suffisant dans le réseau public des services éducatifs à la petite enfance, pour soutenir les intervenantes et intervenants qui réalisent les observations nécessaires au dépistage des difficultés des tout-petits, pour collaborer avec ce personnel et pour assurer une prise en charge rapide de ces enfants.

Recommandation 5

La CSQ recommande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- D'augmenter et de protéger le budget alloué à la première transition scolaire et de poursuivre l'embauche de personnel qui y est attiré;
- De dégager du temps de concertation pour permettre aux acteurs scolaires de travailler conjointement à une transition réussie;
- D'assurer une entrée progressive ayant un nombre de jours plus élevé qu'à la maternelle 5 ans, ainsi que toutes les ressources nécessaires pour la mettre en œuvre.

Recommandation 6

La CSQ recommande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- De déployer le programme Passe-Partout dans l'ensemble des commissions scolaires et de hausser le financement qui est accordé à ce programme.

Recommandation 7

La CSQ recommande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- De revoir à la baisse le nombre d'enfants par adulte dans les services de garde en milieu scolaire dans le cas des enfants de 4 ans;
- De s'assurer que les locaux, l'équipement et le matériel sont bien adaptés aux besoins des enfants de 4 ans dans les services de garde en milieu scolaire.

Recommandation 8

La CSQ recommande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- De reconnaître la complexification de la tâche des enseignantes et enseignants et d'agir en conséquence en leur redonnant notamment le temps nécessaire et les conditions d'exercice qui leur permettront de se consacrer à leur fonction première;
- D'assurer une organisation des services centralisée au niveau de la commission scolaire pour limiter l'éclatement des tâches du personnel professionnel et de soutien;
- De mettre en place des moyens pour diminuer la précarité d'emploi qui touche le personnel professionnel et de soutien, tout comme une large proportion du personnel enseignant.

La CSQ recommande au ministère de la Famille :

- De reconnaître que les services éducatifs à la petite enfance sont le premier maillon du système d'éducation;
- De reconnaître à sa juste valeur le travail des éducatrices et éducateurs et des responsables de services éducatifs en milieu familial régi et subventionné;
- De mettre en place les moyens afin de favoriser l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre dans les services éducatifs publics, régis et subventionnés.

